

Zeitschrift: Schweizer Ingenieur und Architekt
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 104 (1986)
Heft: 38

Artikel: L'avenir de l'ingénieur forestier
Autor: Herbez, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fig. 3. Keita (Niger, 1985): murs anti-érosifs en construction

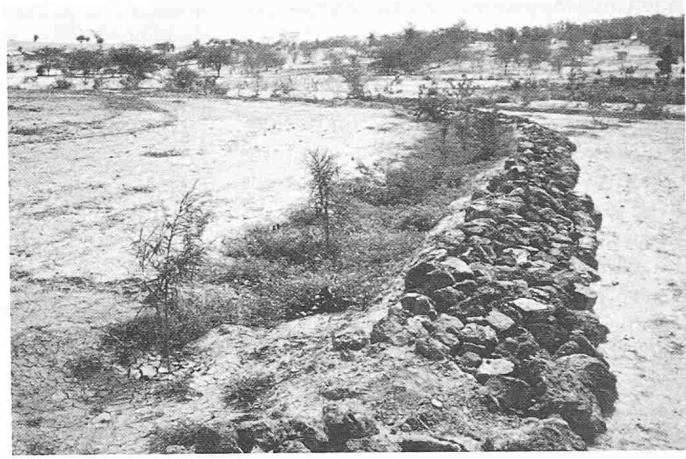


Fig. 4. Keita (Niger, 1985): murs anti-érosifs, plantation (DRS) et enverdissement naturel

l'on s'est moqué de ces forestiers qui planifiaient sur plus de cent ans (Colbert et les «chênes de la marine»), mais les forêts existent toujours en Europe et remplissent leurs fonctions tant bien que mal. Seulement, il faut donner aux forestiers tropicaux les moyens de leur politique: non pas des millions de dollars, mais le soutien d'hommes d'Etat soucieux de l'avenir de leur pays. Dans un cadre institutionnel et économique favorable, le forestier peut convaincre les paysans de l'interdépendance entre les arbres, l'agriculture et l'élevage. Mais aujourd'hui, en trop d'endroits le paysan est acculé à détruire son lopin de terre et avec lui le bois sacré qui le protège. Le forestier ne peut rien faire avec des hommes et des femmes au ventre vide.

Il est de notre devoir de briser le cercle vicieux du développement. Nous savons comment vaincre la faim, la misère et le fatalisme. Nous avons bien réussi à retourner une situation désespérée au siècle passé, grâce à la révolution industrielle. Y arriverons-nous en ce siècle grâce à la révolution verte? Techniquement et financièrement, c'est faisable. C'est aussi dans notre intérêt égoïste. Mais je doute que nous en ayons le désir, la volonté et l'endurance.

Adresse de l'auteur: W.E. Pleines, Propri. Bureau Agriforest Ing.-conseils SA, 1038 Bercher.

Fig. 5. Transport de «bois de feu» à dos de femmes sur plus de 25 km de distance (vallée de Kathmandu, Népal, 1982)



L'avenir de l'ingénieur forestier

Par Georges Herbez, Payerne

L'activité fondamentale de l'ingénieur forestier ne changera guère. Par contre le champ d'activités possibles s'élargit. Les conditions de travail ont considérablement évolué, elles évolueront encore.

Nous distinguerons 6 types d'activité principales, à savoir (sans notion de prépondérance):

- l'administration forestière traditionnelle,
- le bureau d'études forestier,
- la formation professionnelle à tous les niveaux et l'enseignement,
- la recherche,
- les spécialités: études pluridisciplinaires d'impact, construction et protection/assainissements verts, informatique forestière,
- le travail à l'étranger.

L'administration forestière traditionnelle

L'agent supérieur du service forestier assume la police forestière visant le maintien de la forêt, espace naturel, protecteur et producteur. Il dirige ou encadre la gestion des boisés en vue du maintien et de l'amélioration des fonctions sociales et économiques de la forêt. L'évolution de la foresterie est caractérisée par:

- la diminution de l'intérêt écono-

mique de la forêt pour son propriétaire; le matériau bois ne prend sa valeur économique qu'avec la valeur ajoutée pour sa transformation lorsqu'il intervient comme produit semi-fin ou fini,

□ la subsistance, voire l'accroissement des fonctions de protection et d'accueil de la forêt; le propriétaire ne retire pas de profit de ces prestations à la collectivité; il doit souvent en assumer des charges supplémentaires,

□ les périls constatés récemment qui menacent la survie de nos forêts.

Conservateur d'un capital boisé convoité, le forestier exerçait son activité en octroyant le droit à des produits et revenus dans une situation de force. Il devient promoteur de la gestion (exploitation, entretien, soins) d'un capital boisé qui doit être maintenu dans sa vitalité et dans sa qualité, en dépit de consé-

quences financières peu favorables aujourd'hui. Le principe même de la gestion peut être parfois contesté sur le plan du maintien de la qualité du produit futur, pour des raisons dites écologiques; cette contestation peut conduire à la mise hors gestion de certaines zones avec pour conséquence un abaissement de la vitalité de la forêt.

Le rôle du forestier sera donc un travail de vulgarisation, de promotion, d'encouragement quant à la défense de l'intégrité de la forêt face aux atteintes conséquentes aux rejets de notre société dans le milieu, elle pose un problème nouveau au forestier qui doit

- définir ce qui est tolérable par la forêt,
- pallier aux premiers maux,
- initier une attitude sociale, économique, propre à assurer la pérennité de la forêt tout en garantissant un certain confort à l'homme.

On voit donc que le forestier, tout en poursuivant son travail en forêt sera appelé à sortir du bois pour informer la société. Sa responsabilité se transpose de la société consommatrice de bois vers la société provoquant un impact conséquent sur le milieu naturel. Le forestier devrait pouvoir assumer une fonction d'information et de relations publiques très importante. Même s'il n'y est guère préparé et habitué, il doit être capable de l'exercer. Par contre, l'augmentation des tâches administratives de gestion et de police s'y opposent.

Nous sommes donc placés devant l'alternative suivante:

- créer la spécialisation accusant le caractère fonctionnel de l'exercice de la profession,
- repenser le fonctionnement des services afin de permettre en particulier à l'homme de terrain de vivre avec la forêt d'une part, avec les hommes d'autre part.

Le bureau d'études forestier

Le bureau d'études forestier s'est développé depuis les années cinquante de façon conséquente. Exécutant des travaux techniques que l'administration ne pouvait plus assumer, il pourra déborder très largement de ce cadre. Dans les circonstances économiques actuelles, on ne peut s'attendre à de nombreux mandats de gestion des forêts. Par contre on peut espérer des mandats de recherches, d'études, d'inventaires.

Le bureau privé lorsqu'il est solidement établi peu se voir confier des mandats de surveillance à long terme de gravières, décharges, etc. en forêt, pour les

quelles il se substitue à l'administration dans la recherche et la négociation des solutions.

Face à l'avalanche statistique-paparasière submergeant les arrondissements, le bureau d'ingénieur peut offrir des services, informatique par exemple, soulageant la fonction publique dans l'esprit de notre chapitre précédent. Le bureau d'études doit faire valoir sa spécificité dans le domaine des milieux naturels et de leur gestion, appréciation d'impacts et de protection de l'environnement. Sur un plan plus général, l'indépendant, spécialisé ou non, devrait être le promoteur des techniques nouvelles, l'agent de transmission du progrès auprès de l'agent de l'administration et dans la foresterie en général.

Formation professionnelle et enseignement

L'ingénieur forestier participe à la formation professionnelle à trois niveaux:

- des forestiers-bûcherons dans les cantons
- des gardes-forestiers dans les deux écoles de Lyss et Maienfeld
- des ingénieurs forestiers à l'EPFZ

et de plus aux cours de formation continue et perfectionnement à tous les niveaux.

L'activité de formation professionnelle est, comme dans toutes les branches, un aspect particulier, mais une constante de l'exercice de la profession. La formation professionnelle des forestiers-bûcherons a débuté il y a longtemps dans certains cantons mais n'existe sur le plan fédéral que depuis 1966. Jeune, elle a donc beaucoup évolué et n'est point encore sclérosée.

La formation des gardes-forestiers telle qu'elle est dispensée aujourd'hui dans les deux écoles intercantonales est également récente puisqu'elle ne remonte qu'à la fin des années soixante. Il nous apparaît que la formation de l'ingénieur forestier, née au siècle passé, pourrait être affectée de routine. Le renouvellement du corps professoral, l'évolution des problèmes et techniques devrait l'éviter. Nous tenons à rappeler toutefois les évolutions déterminantes dans la profession:

- au plus la moitié des ingénieurs formés exercent leur activité en tant qu'inspecteur d'arrondissement; la formation dans cet esprit est essentielle, mais non seule déterminante,
- la sylviculture est l'âme de la profession, mais les autres tâches doivent pouvoir être accomplies avec célérité et efficacité, sans quoi l'âme sera reléguée aux oubliettes,

- l'informatique actuelle et à venir peut apporter une aide considérable, pour autant qu'on y soit initié,
- la formation, l'information, les relations publiques sont très importantes,
- la formation continue et le perfectionnement des ingénieurs forestiers doivent devenir une réalité,
- les problèmes d'environnement et d'impacts doivent pouvoir être assumés,
- le travail à l'étranger doit être pris en considération.

L'ingénieur forestier participe à la formation professionnelle dans le milieu agricole. Il devrait impérativement participer aux autres formations dispensées tous azimuts et traitant de la nature.

La recherche

Que ce soit à l'EPFZ, à l'Institut fédéral de recherche forestière ou dans l'économie privée, la recherche offre une foule d'activités diverses.

Quel que soit le champ d'activité, la recherche exige de l'ingénieur forestier diplômé la spécialisation d'une part et une formation complémentaire approfondie d'autre part, étant donné le caractère généraliste de sa formation. Malgré ce handicap de départ, il est important que la recherche forestière ne soit pas conquise par des spécialistes non forestiers. Le risque de l'oubli des données forestières fondamentales est trop grand. L'expérience de contacts pluri-disciplinaires nous montre que même les personnes pratiquant des sciences naturelles ont souvent une vision très statique ou très ponctuelle de la forêt.

Les spécialités

Participation aux études pluri-disciplinaires d'impact, construction et protection/assainissements verts, gestion de milieu naturel en réserve, d'informatique forestière, ces domaines sont dans les compétences du forestier. Leur pratique exige un investissement personnel par rapport à sa formation de généraliste. En l'absence éventuelle de spécialistes, d'autres sauront occuper ce créneau.

Le travail à l'étranger

Pour l'essentiel dans le cadre de l'aide au développement, il est caractérisé par l'exigence de personnes d'expérience; l'évolution tend vers l'encadrement et le conseil à un niveau élevé. On doit toutefois se souvenir que le travail à accomplir dans le terrain est encore vaste.

Adresse de l'auteur: G. Herbez, ch. des Crêtes 6, 1530 Payerne.